L'espace récupération

Autor(en): **Walther, Martin**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **72 (2000)**

Heft 6

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-129819

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'ESPACE RECUPERATION

La récupération d'une partie de nos déchets exige des besoins d'espaces tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre logement. Le nombre de poubelles se multiplie et les infrastructures nécessaires aux collectes des déchets ménagers doivent trouver leur place sur l'espace public.

Les multiples espaces récupération que l'on trouve au coin de la rue sont le résultat de la mise en œuvre d'une politique publique qui vise un tri sélectif des déchets.

Jeter n'est pas un geste banal, il constitue la première étape d'un long processus de valorisation : le recyclage.

Le principe de récolte mis en place se fonde sur une contribution active du citoyen. Celui-ci doit trier ses ordures ménagères par type de matières afin de les répartir dans les diverses poubelles prévues à cet effet. La collecte se fait soit par une tournée de ramassage conventionnelle, soit par des récipients collecteurs, accessibles par tous et facilement repérables.

DEUX ENTITES

Deux types de lieu pour la collecte sont à distinguer.
Le premier est la déchetterie, lieu de récupération de tous les matériaux et les objets pouvant suivre une autre filière que celle de la décharge ou de l'incinérateur. Son utilisation est plutôt hebdomadaire et s'adresse généralement à un tri quantitativement important de matériaux. On y accède le plus souvent en voiture car elle se situe en marge des lieux d'habitations.
La déchetterie fait partie des équipements qu'une commune doit mettre à disposition de ses habitants. A l'échelle d'un habitat périurbain ou villageois dans lequel les habitants se connaissent plus facilement, on observe que ce lieu devient un espace de rencontre comme l'étaient anciennement les fontaines ou les places de village.
Le second est de dimension plus réduite. Il est plus présent dans l'espace public et on le trouve plus particulièrement dans les agglo-

La déchetterie : nouveau théâtre de rencontres

Le coin des poubelles traité en tant que lieu en soi

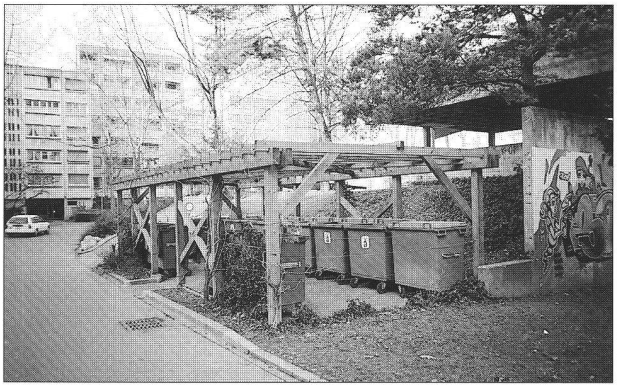

Une forme de récipient mal adaptée à la situation

Mais les solutions existent...

mérations. Ce sont les différents points de récupération qui regroupent les récipients destinés aux matériaux comme le verre, l'alu et le fer blanc, le PET, les piles et parfois les huiles ou encore les habits usagés. Cette concentration de poubelles forme une entité spatiale qui s'intègre à l'espace public.
La disposition de ces points de récupération dans la rue transforme l'image du déchet. Celle-ci n'est plus confinée dans la catégorie de ce qui est déprécié, sale et inutile, mais au contraire dans ce qui est valorisé et réutilisable.

LOCALISATION ET USAGE

La localisation de ces points de récupération répond le plus souvent à des critères d'accessibilité par véhicule, d'une part pour favoriser au maximum leur utilisation, et d'autre part, pour permettre aux camions collecteurs une vidange aisée des récipients. La densité de population et la proximité des lieux de convergence, tels que centres commerciaux, établissements publics ou parkings sont toujours pris en compte. De plus, une certaine distance avec les habitations est respectée pour des raisons de nuisances sonores, voire olfactives.

Pour satisfaire à tous ces critères d'optimisation d'utilisation, définir l'emplacement de ces équipements n'est donc pas chose facile. L'intégration en milieu urbain de l'espace récupération peut rentrer en conflit avec d'autres utilisations du domaine public. Ainsi, les récipients en général disposés sur le trottoir peuvent créer un obstacle pour les piétons. Parfois, ils occupent une place de stationnement; relevons que cet emplacement permet de libérer le trottoir et se justifie pour des raisons pratiques liées à l'accès et à la disponibilité des surfaces.

Il existe différentes formes de récipients, chacune s'adaptant différemment à leur environnement. Par exemple, à Genève la collecte du verre usagé s'effectue via deux types de bennes mises à disposition sur le domaine public : des grandes bennes en bloc et des petits éléments hexagonaux. La taille des premières est mal adaptée au contexte urbain car elles obstruent facilement l'espace public alors que les seconds offrent une flexibilité de disposition en fonction des conditions locales.

Bien qu'en général peu sujet à des mesures particulières, on peut observer quelques tentatives d'aménagement ici ou là. Par exemple, un lieu mis à l'abri par un couvert ou placé derrière une paroi pour en délimiter l'espace et contenir les débordements possibles, ou encore la proximité d'une fontaine qui offre aux usagers le loisir de se rincer les mains. De même, la présence d'une poubelle "conventionnelle" est utile pour que les sacs ou cartons qui ont servi au transport des matériaux à recycler ne restent pas entre les mains de l'usager.

PERCEPTION COLLECTIVE

Le type d'infrastructure utilisé pour la récolte des déchets recyclables peut être représentatif d'une identité collective. La commune de Carouge, par exemple, dispose d'une infrastructure très typée : il s'agit d'un ensemble de récipients assemblés les uns aux autres, de taille importante et de couleur verte (l'une des couleurs de la commune). Ces récipients visibles de loin annoncent une identité territoriale et affichent une volonté politique claire en matière de recyclage.

A chaque ville, chaque commune correspond un type particulier de mobilier. Ces éléments de l'espace récupération composent en partie l'espace public au même titre qu'un mobilier urbain. Ils participent dès lors à caractériser l'identité ou l'ambiance d'un quartier.

En tant que produit d'une politique publique et comme composante de notre environnement immédiat, l'espace récupération est l'interface entre un acte collectif et individuel. Son usage et sa présence dans l'espace public l'intègrent au monde de la vie quotidienne et participent ainsi à la construction commune du sens.

Martin Walther

... parfois dans une composition d'ensemble

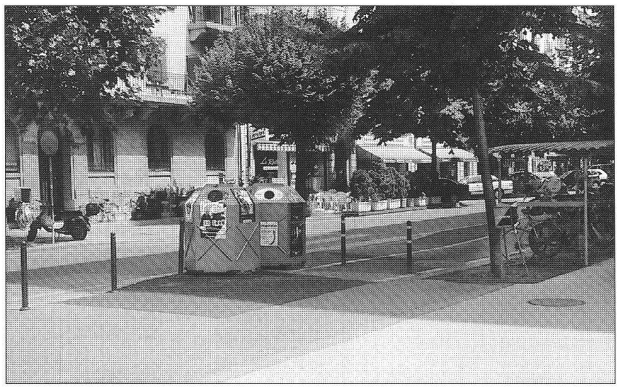

L'expression d'une identité (déchetterie "mobile" à Carouge, Ge)

Le tri, une affaire d'habitude!